



Association « Montlivault Randonnée Equestre »

AMRE

Herbage Est 41350 MONTLIVAUT

02-54-20-55-50

mail : cem.amre@orange.fr

centre-equestre-montlivault.sportsregions.fr

N° : W411000792/ Siret : 47824787700010

Bulletin d'inscription aux stages d'été 2023.

Du 05.07.2023 au 25.08.2023.

(1 bulletin par cavalier)

Horaire 9h30-12h et/ou 14h-16h30

Le nombre de place étant limité, seuls les bulletins complètement rempli et accompagnés du règlement seront validés.

Tarifs

Cavaliers AMRE	Cavaliers hors AMRE
25 € la demi-journée	30 € la demi-journée
40 € la journée	50 € la journée
Retard fin de stage 5 €	Retard fin de stage 5 €

Nom prénom (du cavalier)	
Nom prénom (du représentant légal)	
Adresse	
Numéro de téléphone	
Adresse mail	
Niveau du cavalier	
AMRE O/N	

Signature

Juillet			Août		
Jours	Matin	Après-midi	Jours	Matin	Après-midi
Sem 27			Sem 31		
Me 05.07.23			Ma 01.08.23		
Sa 08.07.23			Me 02.08.23		
Sem 28			Je 03.08.23		
Lu 10.07.23			Sem 32		
Ma 11.07.23			Lu 07.08.23		
Me 12.07.23			Ma 08.08.23		
Je 13.07.23			Me 09.08.23		
Ve 14.07.23			Je 10.08.23		
Sem 29			Ve 11.08.23		
Lu 17.07.23			Sem 33		
Ma 18.07.23			Ma 15.08.23		
Me 19.07.23			Me 16.08.23		
Je 20.07.23			Je 17.08.23		
Ve 21.07.23			Ve 18.08.23		
Sem 30			Sem 34		
Lu 24.07.23			Ma 22.08.23		
Ma 25.07.23			Me 23.08.23		
Me 26.07.23			Je 24.08.23		
Je 27.07.23			Ve 25.08.23		

Complément au règlement intérieur

- 1) Afin de valider mon inscription (ou celle de mon enfant) et que ma (mes) date(s) soit réservée(s) je signe et renvoie mon bulletin (recto et verso) accompagné de mon règlement par chèque libellé à l'ordre de l'AMRE, en espèce, chèques vacances ou coupons sport.

- 2) Afin d'éviter tous soucis de détérioration et/ou perte les téléphones portables sont interdits pendant le stage.
- 3) Nous laissons le soin à nos cavaliers d'apporter leur repas qui sera pris en commun (le club ne peut en aucun cas fournir de repas).
- 4) Les stagiaires s'engagent au strict respect des lieux et du matériel :
Veillent à la propreté du site en rassemblant et jetant les déchets (bouteilles, emballages, cannettes etc...) dans les poubelles.
Veillent également à l'entretien et au rangement du matériel fourni par le club suivant les instructions des moniteurs.
- 5) Les journées de stage commencent à 9h30 et se terminent à 16h30, avant et après ces horaires les stagiaires ne sont pas sous la responsabilité du club ni des moniteurs.
- 6) Suite aux nombreux appels à la vigilance quant au respect des horaires de fin de journée, nous observons toujours de trop nombreux et importants retards en fin de journée.
Dans un souci de respect de la vie privée de nos moniteurs (qui se trouvent obligés d'attendre que le dernier stagiaire soit parti) une pénalité de retard de 5 € pourra être facturée.

Signature

Précédée de la mention "lu et approuvé"